

Mise à jour du 29-10-2024

Des modifications importantes ont été effectuées sur différents outils et calculs du logiciel, nous vous conseillons de lire cette note de mise à jour avec attention.

SMIC 1^{er} novembre

Le SMIC change au 1^{er} novembre, il passe à 11.88 € brut de l'heure. La variable a été mise à jour.

Concernant la **CAVIMAC**, vous allez sans doute avoir communication d'un changement de base de cotisation. N'hésitez pas à nous remonter l'information afin que nous puissions procéder à la mise à jour des variables correspondantes.

Gestion des congés payés

La gestion des congés payés a été totalement reprise afin de vous permettre de gérer les nouvelles directives concernant les congés acquis pendant la maladie. L'onglet "Congés/Absences" des fiches d'activité a été modifié comme suit :

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total	N-1	N	
2024 octobre																																5,00	14,00		
2024 novembre																																	0,00		
2024 décembre																																	0,00		
2025 janvier																																	0,00		
2025 février																																	0,00		
2025 mars																																	0,00		
2025 avril																																	0,00		
2025 mai																																	0,00		
2025 juin																																	0,00		
2025 juillet																																	0,00		
2025 août																																	0,00		
2025 septembre																																	0,00		

Mois	Acquis	Acquis ajustement	Acquis Supplément	Acquis maladie	Acquis maladie ajustement	Acquis total	Pis N	Pis ajustement	Pis Total	Reste Total	Acquis N-1	Pis N-1	Pis N sur N-1	Pis Total	Reste N-1	Base brut	Base brut ajustement	Base brut maladie	Base brut maladie ajustement	Base Total
2024 octobre	2,50					2,50					2,50	14,00		14,00		3 000,00				3 000,00
2024 novembre	2,50					2,50					2,50					3 000,00				3 000,00
2024 décembre																				
2025 janvier											2,50		3,00	3,00						
2025 février											2,50									
2025 mars											2,50									
2025 avril											2,50									
2025 mai											2,50									
2025 juin											2,50									
2025 juillet											2,50									
2025 août											2,50									
2025 septembre											2,50									
01/10/2024 - 30/09/2025	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00	30,00	14,00	3,00	17,00	13,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

- 1 : les exercices de CP sont accessibles par un menu déroulant. Les flèches permettent de les faire défiler
- 2 : cette zone concerne l'exercice en cours. Deux colonnes ont été ajoutées pour les CP acquis pendant les périodes de maladie
- 3°: cette zone reprend les données de l'exercice précédent en rappel. Cela permet de voir ce qui a déjà été pris sur l'exercice et le solde.
- 4°: cette zone contient les bases de calcul des CP. Deux colonnes ont été ajoutées pour les CP acquis pendant les périodes de maladie.

A compter de cette version, le calcul des CP "maladies" acquis est de leur base est automatique. Vous n'avez pas de paramétrage particulier à effectuer.

Les cases blanches sont à disposition pour gérer les ajustements manuels que vous souhaiteriez effectuer.

Si vous appliquez déjà des règles de maintien de CP plus favorables aux salariés et que vous souhaitez gérer manuellement l'acquisition de ces congés payés, vous pouvez contacter l'assistance via une demande SAM et nous pourrions désactiver cette option.

Réduction Générale de Cotisations Patronales

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit d'ajouter les PPV (Primes de partage de la valeur) versées à compter du 10 octobre au calcul du SMIC de base de cette réduction. Le calcul a donc été modifié en ce sens.

Emplois modèles

Une nouvelle fonctionnalité a été mise en place afin de vous faciliter la création des fiches d'activités. Désormais, il vous sera possible de créer des emplois modèles et de les appeler en lieu et place des modèles d'activités. Ces emplois modèles vous permettront de combiner plusieurs informations qu'il était nécessaire de saisir auparavant comme le service et le taux AT.

Attention, la création de ces emplois modèles nécessite la vérification et la correction éventuelle de vos modèles d'activité.

Ces emplois modèles permettront également de fluidifier les interactions avec les logiciels de gestion des temps tel que TIS, ORPHEO, REGIESPECTACLE...

Des ateliers de prise en main de cette nouveauté seront organisés entre novembre et janvier. Une communication vous sera transmise ultérieurement.